



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Monsieur Michel Tison
Président du GEIE Luxlorsan
14 Avenue Georges Corneau
08000 Charleville-Mézières

Bruxelles, le 8 décembre 2016

Monsieur le Président,

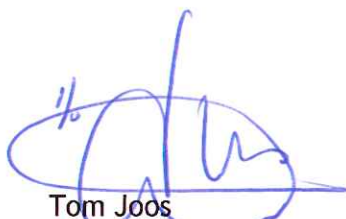
Par la présente nous dénonçons les irrégularités qui se sont produites ce lundi 5 décembre 2016 en vos locaux de la CPAM des Ardennes à Charleville-Mézières lors de la tenue de l'assemblée générale du GEIE Luxlorsan.

Madame Chapelle, représentante de l'ANMC, s'est présentée à l'Assemblée générale. La participation à la réunion lui a été refusée.

L'ANMC n'ayant pas été convoquée à l'Assemblée générale du 5 décembre 2016, nous contestons dès lors sa validité et toutes les décisions qui auraient pu y être prises. Nous vous mettons en demeure de prendre toute mesure urgente pour annuler les éventuelles décisions prises lors de cette Assemblée générale dont nous contestons la légalité et au sujet desquelles nous nous réservons le droit d'introduire des poursuites judiciaires.

Nous vous mettons en demeure de produire les documents relatifs aux assemblées générales de février 2016 et mai 2016 ainsi que les documents officiels relatifs à toute modification de la composition du GEIE Luxlorsan comme nous vous l'avons déjà demandé par mail.

Recevez, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.



Tom Joos
Secrétaire National



Jean Hermesse
Secrétaire Général